

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Commune de GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n°2018/O/13 du 29 juin 2018, une enquête publique aura lieu en mairie de Guigneville-sur-Essonne pendant 34 jours consécutifs du 10 septembre 2018 au 13 octobre 2018 12h00 inclus sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil Municipal du 20 octobre 2017.

Caractéristiques principales du projet de PLU :

- S'inscrire dans une logique de renforcement du bourg dans la structuration urbaine du territoire.
- Accompagner le développement urbain de la commune en affirmant et en adaptant l'offre en équipements.
- Prise en compte des risques et des nuisances.
- Protéger les milieux naturels et leur richesse écologique.
- Préserver l'espace agricole.
- Définir un scénario démographique cohérent.
- Maitriser les besoins en logements.
- Diversifier l'offre en logements pour offrir une réelle possibilité de parcours résidentiel sur la commune, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et soutenir le renouvellement démographique.
- Encourager les déplacements doux au sein de la commune.
- Faciliter le stationnement sur le hameau de Clercy.
- Apporter des conditions favorables au développement du tissu économique sur la commune.
- Encourager le développement de l'économie agricole.
- Conforter la vocation touristique et de loisirs de la commune.
- Réduire la consommation d'espace pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat.
- Limiter les surfaces à urbaniser à la stricte satisfaction de l'objectif démographique.

Monsieur Gilles LE PAGE, Maire de la commune de Guigneville-sur-Essonne est la personne responsable du projet de PLU auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de Guigneville-sur-Essonne.

Au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Versailles, Monsieur Jacques BERNARD-BOUSSIÈRES, en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur désigné, l'enquête est interrompue. Après qu'un commissaire enquêteur remplaçant a été désigné par le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui et que la date de reprise de l'enquête a été fixée, l'autorité compétente pour organiser l'enquête publie un arrêté de reprise d'enquête dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Guigneville-sur-Essonne le :**

**22/09/2018 de 9h00 à 12h00 ;  
13/10/2018 de 9h00 à 12h00.**

**Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet des services de l'Etat dans le département :**

**[www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)**

**Les observations et propositions peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse :**

**[mairie.guigneville.essonne@wanadoo.fr](mailto:mairie.guigneville.essonne@wanadoo.fr)**

**Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse :**

**Mairie de Guigneville-sur-Essonne  
Route départementale 105  
91590 GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Guigneville-sur-Essonne aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête pourra être consulté dans les mêmes conditions que précédemment sur un poste informatique à la mairie de Guigneville-sur-Essonne.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Guigneville-sur-Essonne pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et au Président du tribunal administratif. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans les mêmes conditions sur le site internet des services de l'Etat dans le département.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLU.

L'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, dispensant la commune de réaliser une évaluation environnementale, est par ailleurs annexé au projet de PLU et consultable sur le site Internet :

**[http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/91-002-2014\\_cle655463.pdf](http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/91-002-2014_cle655463.pdf)**

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet des services de l'Etat dans le département.

Le Maire,

Gilles LE PAGE